

Mairie**LA BAUME D'HOSTUN**Département de la DROME
Arrondissement de VALENCE**26730**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212600340-20210406-D2021-04-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 08/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mil vingt-et-un et le **Six Avril** à 20 H, le Conseil Municipal de la Commune de LA BAUME D'HOSTUN, dûment convoqué, s'est réuni, en mairie, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Marion PELLOUX-PRAYER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Syndical:	15
En exercice :	15
Présents ou représentés :	13
Quorum à atteindre Etat d'urgence COVID (jusqu'au 01/06/2021):	5
Date de la convocation :	30/03/2021

Présents : MURDINET Armand, FAVRE-NICOLIN Dimitri, CRETE Marie, ORDENER Lorraine, DUBOIS Sabrina, SCALVINI Damien, ROLLAND Benoit CRON Lionel, THYRARD Frankline,
En visioconférence : CORBY Guy, CLERC-LE-PAGE Anne, LOUIS Amandine,
Excusé(s) : CHARLY Rémy,
Absent : AUGUGLIARO Christophe

Secrétaire de Séance : DUBOIS Sabrina

Objet (2021-04-04) : URBANISME - MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Vu le Plan Local d'urbanisme approuvé en date du 28 juin 2006 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal, référencée sous le n° 2018-11-01 du 27 novembre 2018 instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 4.50 % ;

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, de 1 abstention et 12 pour

DECIDE, de fixer sur l'ensemble du territoire communal un taux à 5 %

La présente délibération est valable pour une durée de 1 an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Rendue exécutoire par transmission en
Préfecture le 10/04/2021

Et affichage le 10/04/2021

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marion PELLOUX-PRAYER

